



IV- GRADATION DES EPREUVES ET CODES DE PARTICIPATION

A. GRADATION DES EPREUVES

Le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif de la FFVoile ont entériné et finalisé, par leurs différents votes, la mise en place de la Gradation des Epreuves (voir les textes : www.ffvoile.net...> La FFVoile > Institution)

L'objectif de cette Gradation est :

- ✓ de classer les événements organisés par la FFVoile **en fonction du niveau sportif des épreuves**
- ✓ de permettre à tout pratiquant licencié, de tout âge et de toute pratique, de participer aux **Classements, Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux.**

Les Grades

- ✓ **Le Grade « Evènementiel »**

Extra Grade : Vitrine des compétitions de prestige.

- ✓ **Les Grades « Sportifs »**

Grade W : Championnats du Monde de Classe Olympique et de Match Race ainsi que des Classes « Haut Niveau » Habitable*.

Grade 1 : Epreuves « majeures » à participation internationale, en Voile Olympique, Match Race et Classes « Haut Niveau » Habitable*.

Grade 2 : Epreuves à participation internationale de Voile Légère, Match Race et Habitable*.

Grade 3 : Championnats de France « Evènement FFVoile ».
Epreuves « majeures » à participation nationale en Voile Légère, Match Race et Habitable*
Epreuves à participation internationale dont le niveau sportif est inférieur au Grade 2.

Grade 4 : Championnats de France qui ne sont pas « Evènement FFVoile ».
Epreuves à participation nationale ou regroupant plusieurs Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5A – 5B et 5C, en Voile Légère, Match Race, et Habitable*.

Grades 5A – 5B et 5C :

Epreuves à participation des membres de clubs, des coureurs d'un ou plusieurs départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable*.

Les Grades 5A – 5B et 5C doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère, Habitable* et Match Race.

Les nouvelles dispositions de saisie du calendrier fédéral permettent aux Clubs, CDV, Ligue, après une saisie globale du calendrier dans le deuxième semestre de l'année « n-1 », d'harmoniser la politique sportive d'une région en ayant la possibilité d'inscrire ensuite toute l'année « n » quelques compétitions supplémentaires en grade 5A – 5B et 5C et de gérer les évolutions de celles déjà inscrites.

* Habitable comprend la Voile Tradition



L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)

Chaque compétition inscrite au calendrier FFVoile est constituée d'une ou plusieurs épreuves. Le dispositif de Gradation s'applique à chacune des épreuves de chaque compétition. Dans le cas d'une compétition constituée de plusieurs épreuves dont le niveau sportif est différent, chacune d'elles sera gradée à des niveaux différents, mais le Grade de la compétition sera unique : celui de l'épreuve au Grade le plus élevé.

Le Grade maximum d'accès

L'attribution d'un Grade maximum d'accès pour chaque série et classe en Voile Légère et Habitable* sera définie par la FFVoile en fonction du « niveau sportif » reconnu en France et à l'international de chaque série et classe. Cette attribution sera un guide pour les clubs organisateurs de compétitions, leur permettant de connaître le niveau sportif maximum auquel peuvent prétendre chaque série ou classe.

La protection des compétitions et/ou épreuves

Il ne pourra pas être organisé en France au même moment ou juste avant ou juste après, de compétition et/ou épreuve « **Concurrente** » à une compétition et/ou épreuve « **Protégée** » (compétitions de Grade W, 1, 2 et 3).

La notion de « **Concurrente** » étant définie par : la même série ou classe, le même Grade ainsi que 2 Grades inférieurs. On établit que les compétitions et/ou épreuves du Grade 5A, 5B, 5C ne sont en aucun cas « **Concurrentes** » des compétitions et/ou épreuves des Grades W, 1, 2 et 3.

Il serait souhaitable, s'il s'avérait qu'elle puisse être « **Concurrente** » qu'il n'y ait pas de compétition et/ou d'épreuve de Grade 5A, 5B, 5C en même temps qu'une compétition et/ou épreuve de Grade 4. Si de telles situations requéraient un arbitrage, celui-ci serait fait par les Départements Voile Légère et Habitable, pour ce qui les concerne.

Nous vous **renouvelons** qu'en cas de « **Concurrence** » de compétitions et/ou épreuves de grades 5A, 5B et 5C à une même date, il vous appartient à vous, Présidente et Président de Ligue, par l'intermédiaire de votre Responsable Calendrier, de négocier avec les clubs en cause avant de valider l'inscription de la compétition et/ou de l'épreuve sur le calendrier.

La Gradation et RSO

Pour toute inscription au calendrier FFVoile de compétition et/ou d'épreuve en « Voile Habitable » et « Voile Tradition », de Grade : W, 1 et 2, il sera obligatoire de préciser la catégorie des RSO (facultatif pour les compétitions et/ou épreuves de Grade 3 – 4 – 5A – 5B et 5C).



Nouveau

B. CODES DE PARTICIPATION

Les « Groupes de Classements » évoluent et deviennent les « Codes de Participation ».

La participation peut se définir ainsi : regroupement de pratiquants membres de Clubs (code CL), ou de pratiquants provenant soit du département (code D), de la région (code L), de l'inter région (code IL) ou de l'ensemble du territoire (code N ou F).

Sachant que chacun de ces regroupements pourrait accueillir des étrangers, il a été créé la fonctionnalité supplémentaire : « Accueil étranger → oui ou non » qui s'ajoute aux participations traditionnelles sans pour autant indiquer des épreuves à forte représentation étrangère et peu de pratiquants français (IN).

Celles-ci ne seront plus désignées comme telle (Code IN) que sur décision fédérale.

La définition du code de participation est IMPORTANTE car elle a des répercussions sur les différents classements nationaux individuels des coureurs.

La Fédération Française de Voile ne saurait accepter ou soutenir aucun recours sur les règles de classes / jauges, les systèmes de handicap ou les systèmes de classement dont les éléments ne lui sont pas connus.

Nouveau

Définition annuelle des régates de Ligue (L) Voile Légère

Compte tenu de la nécessité vis-à-vis des coûts de l'activité et du développement durable, une réduction du nombre de déplacements et du coût des journées de régates est engagée sans déstabiliser pour autant le dispositif d'animation. Pour cela, le Conseil des Ligues du 31 mai et 1^{er} juin 2008 a entériné la définition annuelle des régates de Ligue proposée par le Département Voile Légère. Cette définition est la suivante :

- 3- Un crédit de 9 jours / année de régates de Ligues est attribué au maximum à chaque Ligue.
- 4- Chaque Ligue est libre d'organiser ces journées dans le cadre suivant :
 - a. 6 régates d'1 jour + 1 régates de 2 jours → total 7 déplacements (maximum possible, ce qui veut dire qu'il ne peut y avoir pour une série ou classe plus de 7 déplacements en régates de Ligue dans l'année)
 - b. 5 régates d'1 jour + 2 régates de 2 jours → total 7 déplacements (maximum possible)
 - c. 3 régates d'1 jour + 3 régates de 2 jours → total 6 déplacements
 - d. 1 régates d'1 jour + 4 régates de 2 jours → total 5 déplacements
 - e. il est possible de faire encore moins de déplacements mais pas de régates de plus de deux jours (1, 2 ou 3 régates de 1 ou 2 jours)



Recommandations en relation avec les Codes de Participation Voile Légère et Habitable

Club et Département CL - D	Ligue - L	Interligue – IL - N	National et International F – N – IN
Compétition organisée par un club pouvant être intégrée au calendrier sportif du CDV ou de la Ligue.	Compétition organisée par un club et intégrée au calendrier sportif de la Ligue.	Compétition organisée par un club regroupant les coureurs de plusieurs ligues (3 ligues minimum)	Compétition à participation nationale ou internationale organisée par un club.
Cette compétition se déroule sur une journée (dimanche ou jour férié) ou un weekend.	Cette compétition se déroule sur une journée (dimanche ou jour férié) ou un weekend.	Cette compétition se déroule généralement sur 1 à 3 journées	Cette compétition se déroule généralement sur 3 à 7 journées
		Trois manches au minimum doivent être inscrites à l'avis de course. Une pré-inscription des coureurs devra être prévue, elle devra parvenir au club organisateur 10 jours avant le début de la compétition, sous peine de majoration des droits d'inscription	Le calendrier des compétitions nationales et compétitions internationales est élaboré par chaque classe et la classe internationale en accord avec le club organisateur, la ligue concernée, la commission technique ad' hoc et les Départements Voile Légère et Habitable pour les compétitions Internationales.
Une manche courue au minimum avec classement est nécessaire pour valider la compétition.	Deux manches courues au minimum avec classement sont nécessaires pour valider la compétition. Si plus de deux manches, le classement se fera sur n - 1.	Deux manches au minimum avec classement sont nécessaires pour valider la compétition Si plus de deux manches, le classement se fera sur n - 1 Pour toutes les séries et classes des Championnats de France Minimes et Espoirs aucun départ de manche officielle ne peut être donné avant 15h00 lorsque le samedi est un jour ouvrable ou non inclus dans les vacances scolaires. Un maximum de 3 doit être programmé annuellement par série et classe. Une "IL" ne peut figurer à la même date qu'une "N" pour une même classe	Pour l'inscription des compétitions "Championnat du Monde ou d'Europe" d'une classe, la demande doit être faite à la Commission Relations Internationales de la FFVOILE. au moins 1 an avant la date de la compétition.